



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
CD/CP/ND 168-17
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2017/9

<p align="center">PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2017-9 EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 13 JUILLET 2017</p>

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le jeudi 13 Juillet 2017 à 19h30 chez M. Hervé AUTIN, 193 route de Bertreville St Ouen 76 AUPPEGARD.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. HUBERT – 2ème Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- M. PARRET – Secrétaire
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- M. CROISE – 3ème Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4ème Secrétaire adjointe
- M. DARTOIS – 5ème Secrétaire adjoint
- Mme PANOUILLE – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- Mme CHICOT – 3ème Vice-Présidente
- Mme CANTEREL – 1^{er} Secrétaire adjointe

Etaient invités :

- Mme Cindy DHENIN
- Mme Carmen TONIN
- Mme Murielle VINET
- M. Yves ALLAINGUILLAUME
- M. Daniel BARDOR
- M. Christophe BRUSCHERA
- M. Daniel CAVELLIER

- M. René DECHAMPS
- M. Nicolas GOUIN
- M. Hervé DESHAYES
- M. David LEGER
- M. Rodolphe LEMASSON
- M. Michel LEVISTRE
- M. Dominique MOULARD
- M. Gilles SOLMON

<u>Préliminaire</u> :	Approbation du procès-verbal du bureau en date du 08/06/17.
	Approbation du procès-verbal du bureau en date du 19/06/17.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 08/06/17 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Le Procès-Verbal du bureau du 19/06/17 est en cours d'élaboration, il sera soumis au vote du prochain Bureau.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS D'INFORMATION

<u>Point n°1</u> : Présentation du Bilan social.

Intervention en séance :

- Mme PANOUILLE, Secrétaire générale

<u>Point n°2</u> : Restitution du séminaire du 07/06/17.

Intervention en séance :

- Mme PANOUILLE, Secrétaire générale

<u>Point n°3</u> : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : le Guichet Unique.
--

Intervention en séance :

- Mme PANOUILLE, Secrétaire générale

Résolution 2016-2021 / 2017-09 B.342 :

VOTE :

**LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE MARITIME,
APRES AVOIR**

PRIS CONNAISSANCE DU CONTENU DE L'AMI LANCE PAR LA REGION POUR LA SELECTION D'OPERATEURS CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ENTREPRENEURIAT

CONSIDERANT

QUE L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DE CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES ARTISANALES S'INSCRIT DANS LES MISSIONS DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT TELLES QU'ELLES SONT DEFINIES PAR LE CODE DE L'ARTISANAT

APRES AVOIR

PRIS CONNAISSANCE DU CADRE TECHNIQUE ET DES BUDGETS (EN ANNEXE) DE CETTE OPERATION POUR LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE MARITIME ET LA PROPOSITION DE REPOSE EN GROUPEMENT DES CMA DE NORMANDIE AVEC COMME CHEF DE FILE LA CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

APPROUVENT

LA PARTICIPATION DE LA CMA DE SEINE MARITIME AU GROUPEMENT

AUTORISE

LE PRESIDENT DE LA CMA DE SEINE MARITIME A ENGAGER LES DEMARCHES ET A SIGNER LES DOCUMENTS NECESSAIRES A LA CANDIDATURE DE LA CMA DE LA SEINE MARITIME A CET AMI DANS LE CADRE DU GROUPEMENT, EN TANT QUE SOUS-TRAITANT.

L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°4 : Echanges avec le Président et le Vice-Président de Dieppe Maritime sur le déménagement de l'Antenne de Dieppe de la CMA 76.

Intervention en séance :

- Mme PANOUILLE, Secrétaire générale

QUESTIONS DIVERSES

Résolution 2016-2021 /2017-09 B.343 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 22 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2016-2021 /2017-09 B.344 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE NOMINATION DE M. DARTOIS MEMBRE ELU DE LA CMA76 POUR REPRESENTER LA CMA 76 A LA COMMISSION REGLEMENT DE VOIRIE DE LA METROPOLE

ROUEN NORMANDIE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2016-2021 /2017-09 B.345 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 22 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2016-2021 /2017-09 B.346 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE REpondre A LA DEMANDE DU CONSEIL REGIONAL EN MATIERE DE COMMUNICATION « APPRENTISSAGE, IL EST ENCORE TEMPS » DE LA MANIERE SUIVANTE EST ADOpTEE :

- **PROPOSITION D'ENREGISTRER UNE EMISSION LCN VALORISEE A 2000 € EN DONNANT LA PAROLE A DAVID MARGUERITTE SUR L'APPRENTISSAGE.**

PAR AILLEURS, SUR CE SUJET, DOMINIQUE MOULARD INDIQUE QUE LE CEGIM POURRA COFINANCER CETTE EMISSION MEME EN N'ETANT PAS PRESENT EN PLATEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 12h30.



**Christophe DORE,
Président de la CMA 76.**
